

[http://www.lemonde.fr/archives/article/2009/02/11/victoire-annoncee-des-indiens-au-bresil-par-jean-pierre-langellier\\_1153833\\_0.html](http://www.lemonde.fr/archives/article/2009/02/11/victoire-annoncee-des-indiens-au-bresil-par-jean-pierre-langellier_1153833_0.html)

## **Les Indiens du Brésil sont au seuil d'une victoire historique.**

Dans quelques semaines au plus tard, la Cour suprême tranchera, en leur faveur, un conflit qui dure depuis trente ans. Il a pour décor la Raposa Serra <<http://www.lemonde.fr/sujet/60af/raposa-serra.html>> do Sol , dans l'Etat de Roraima <<http://www.lemonde.fr/sujet/7212/etat-de-roraima.html>>, à l'extrême nord du pays. Plus grande qu'une demi-Belgique, cette réserve d'un seul tenant s'adosse aux frontières du Venezuela et de la Guyana. Appartenant aux tribus Ingarico, Macuxi, Patamona, Taurepang et Wapichama 19 000 Indiens vivent dans ce monde de savanes et de forêts, dominé par la montagne sacrée Roraima, où veille, selon la légende, le démiurge Macunaima, un fils du Soleil.

La Constitution brésilienne de 1988 reconnaît les droits originels des Indiens sur leurs terres ancestrales. Elle leur accorde /"l'usufruit exclusif"/ des richesses naturelles qui s'y trouvent, excepté celles du sous-sol. Encore fallait-il délimiter la réserve, ce qui fut fait en 1998, et confirmé en 2005 par un décret du président Luiz Inacio <<http://www.lemonde.fr/sujet/0de0/luiz-inacio.html>> Lula da Silva. Mais depuis les années 1970, des Blancs s'étaient établis en lisière intérieure de la réserve, notamment six riziculteurs qui emploient quelque 200 personnes et en font vivre quelques milliers.

Leur zone d'exploitation représente moins de 2 % du territoire, mais il en rompt l'unité. Avec l'appui du gouvernement local et d'une minorité d'Indiens plus acculturés, ils réclament un tracé discontinu qui, en créant des îlots agricoles, préserverait leurs plantations et leur éviterait d'être expulsés. Se disant prêts à résister "avec le sang", ils ont multiplié les voies de fait.

Pour gagner du temps, et dans l'espoir d'obtenir raison, ils ont saisi la Cour, qui s'est réunie en août et en décembre 2008, et bouclera bientôt l'affaire. Son verdict ne fait plus de doute, car huit des onze juges ont d'ores et déjà appuyé la cause de la majorité indienne, soutenue par l'Eglise, de nombreuses ONG et la quasi-totalité des anthropologues.

L'Etat de Roraima et les riziculteurs ont fait assaut d'arguments. Installés depuis deux ou trois générations, certains fermiers refusent qu'on les traite d'"envahisseurs". Doivent-ils vraiment se sacrifier, eux qui procurent 6 % du PIB de la région ? Ils critiquent le parti pris de la Fondation nationale de l'Indien (Funai), l'organisme public chargé

d'aider et de protéger les Indiens. Ils contestent la validité de l'étude ethnologique qui a délimité, trop généreusement à leurs yeux, les terres ancestrales.

Ils enfourchent aussi un cheval de bataille cher à l'armée : la souveraineté nationale en danger. L'isolement de la réserve compliquerait la surveillance d'une frontière ouverte à tous les trafics. Avec, en filigrane, le spectre récurrent d'une Amazonie balkanisée, voire internationalisée, à l'instigation du mouvement écologiste mondial, anxieux de sauver ce "patrimoine de l'humanité".

L'autre camp ne voit dans tout cela que prétextes. La sécurité ? "Un tigre de papier", note l'anthropologue Manuela Carneiro <<http://www.lemonde.fr/sujet/23cb/manuela-carneiro.html>> da Cunha. "Les terres indigènes appartiennent à l'Etat fédéral. L'armée, aidée par les images satellite, peut intervenir quand et où elle veut." L'agriculture ? Il reste beaucoup de terres libres en dehors des réserves. L'environnement ? Les Indiens en sont les meilleurs protecteurs, car c'est leur intérêt. Ils planteront des arbres dans les rizières.

Les défenseurs de la cause indienne en font une question de principe : il faut appliquer la Constitution. Celle-ci consacre le droit à la différence, proclame la diversité ethnique, et affirme que la culture indigène fait partie intégrante de l'identité du Brésil. Au point de chasser une poignée de riziculteurs ? Réponse : maintenir ces enclaves agricoles conduirait au désastre. En témoignent les fléaux - rivières polluées, mortalité infantile en hausse, alcoolisme, suicides - subis par les tribus contraintes de vivre sur une réserve morcelée, notamment les Guarani du Mato Grosso <<http://www.lemonde.fr/sujet/6998/mato-grosso.html>> do Sul.

"La continuité du territoire maintient le tissu de la vie traditionnelle, nous explique Marcio Meira <<http://www.lemonde.fr/sujet/950a/marcio-meira.html>>, président de la Funai, /sous tous ses aspects : chasse, pêche, mariages, relations familiales, funérailles, entretien des cimetières, rituels de fêtes et d'échanges, liberté de mouvement entre les villages, protection de l'écosystème, préservation des équilibres sanitaires, de la confiance collective et de l'harmonie sociale." En l'écoutant, on songe à ce qu'écrivait Claude Lévi-Strauss <<http://www.lemonde.fr/sujet/ad63/claude-levi-strauss.html>> sur l'extrême fragilité des sociétés indiennes, "où tout se tient".

La décision de la Cour suprême fera jurisprudence. D'où son importance, symbolique et pratique. Elle fixera les critères de règlement des 144 cas de délimitation territoriale litigieuse actuellement en souffrance.

De manière plus générale, elle aura aussi un impact sur les modes d'occupation et de développement de l'Amazonie. Le Brésil possède 635

"terres indigènes" - 12 % de sa superficie - où vivent quelque 600 000 Indiens. Au total, près de 1 million de Brésiliens - 0,5 % de la population - se déclarent indiens. Ils étaient 5 millions il y a cinq siècles.

En faisant droit aux exigences des Indiens, le Brésil officiel corrige une injustice et se réconcilie un peu plus avec son passé. Il permet à ses premiers occupants de conserver la maîtrise de leur destin. Y compris la possibilité d'appivoiser la modernité, à leur rythme et à leur gré.